

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
LE LUNDI 30 MARS 2020**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 heures 30 à la salle municipale, le lundi 30 mars 2020, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet. Cette séance se tiendra à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Deux conseillers sont présents par vidéo-conférence.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente séance ont été remis à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour les points suivants :

1. Avis de motion – Règlement° 357 – Modification du règlement n° 356 – Taxation 2020.
2. Dépôt du projet de règlement n° 357 – Modification du règlement n° 356 – Taxation 2020.

70-03-2020

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 357 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 356-  
TAXATION 2020**

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par la conseillère Carole Lévesque, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 357, concernant la modification du règlement n° 356.

71-03-2020

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 357 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 356 -  
TAXATION 2020**

**RÈGLEMENT N° 357**

---

**RÈGLEMENT N° 357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 356**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le février 2020, le règlement 356 – taxation 2020 applicable pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur le biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur protégée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

**ATTENDU QUE** l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

**ATTENDU QUE** la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le paiement des taxes pouvait être fait en 5 versements ;

**ATTENDU QUE** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné à cet effet par la conseillère Carole Lévesque lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**QUE** le présent règlement numéro 357 soit adopté, et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

**QUE** les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au règlement numéro 356 article 9 soient reportées aux dates suivantes :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

<b>Échéances actuelles</b>	<b>Nouvelles échéances</b>
30 mars 2020	30 mars 2020
14 mai 2020	15 juillet 2020
15 juin 2020	14 août 2020
15 juillet 2020	14 octobre 2020
14 août 2020	16 novembre 2020

**ARTICLE 10 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dues à la Municipalité est fixé à 0 %. L'intérêt sera calculé seulement sur les versements échus qui seront alors exigibles jusqu'au 16 novembre 2020 pour les comptes 2020;

Une pénalité sera calculée au taux de 0 % sur les versements échus qui seront alors exigibles par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 0 % par année jusqu'au 16 novembre 2020 pour les taxes de 2020.

**72-03-2020**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON**

la levée de l'assemblée à 19 h 50.

\_\_\_\_\_  
Rosaire Ouellet, maire

\_\_\_\_\_  
Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière